

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 05468

Numéro SIREN : 879 728 038

Nom ou dénomination : A.M.E Viandes

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2023 sous le numéro de dépôt 17709

A.M.E Viandes

Société par actions simplifiée au capital de 4 000,00 euros

Siège social : 257 Avenue Ernest Subilia 13600 La Ciotat

Siren : 879 728 038 R.C.S Marseille

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 Mai 2023**

L'an 2023,
Le 31 Mai,
A 10 heures,

Les actionnaires de la société A.M.E Viandes, SAS au capital de 4 000,00 euros se sont réunis en assemblée générale ordinaire après avoir été régulièrement convoqués par le Président.

Actionnaires présents :

- Mr Frédéric PIERRE, Président et Actionnaire,
- Mr Stéphane MARTINEZ, Directeur Général et Actionnaire.

Monsieur Frédéric PIERRE préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des actionnaires présents ou se faisant représenter est propriétaire de 4 000 actions, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation de cession d'actions,
- Démission de M. Frédéric PIERRE aux fonctions de Président et rémunération sur la période du 01/01/2023 au 31/05/2023,
- Nomination de M. Stéphane MARTINEZ aux fonctions de Président et rémunération sur la période du 01/01/2023 au 31/05/2023,
- Modification des Statuts en conséquence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

FP

SL

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la cession de Monsieur Frédéric PIERRE à Monsieur Stéphane MARTINEZ de 2040 actions qu'il détient dans la SAS A.M.E VIANDES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la fin des fonctions de Président de la société au 31 Mai 2023 de Monsieur Frédéric PIERRE et décide qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de la période du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Mai 2023.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination de M. Stéphane MARTINEZ aux fonctions de Président, occupant jusqu'à ce jour les fonctions de Directeur Général et approuve sa rémunération sur la période du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Mai 2023 pour un total de 3 110.96 € (net imposable).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence des trois premières résolutions, l'Assemblée générale décide de modifier les statuts comme suit :

ARTICLE 6 – APPORTS

1- Monsieur Stéphane MARTINEZ, actionnaire, apporte à la Société :

APPORTS EN NUMERAIRE : la somme de 4 000 Euros.

F.P.

5-1

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 4 000,00 Euros, divisé en 4 000 actions de 1 euro chacune, intégralement libérées, numérotées de 1 à 4 000 et souscrites en totalité. Elles sont attribuées en représentation de la valeur de des apports, savoir :

- 1- Monsieur Stéphane MARTINEZ, actions numérotées de 1 à 4 000 incluse, soit un total d'actions, représentant 100% du capital social,

ARTICLE 11 - PRESIDENCE et DIRECTION GENERALE

I - Nomination

Suite à la démission de Mr Frédéric PIERRE de ses fonctions de Président, est nommé nouveau Président pour une durée indéterminée Monsieur Stéphane MARTINEZ, né le 30 Septembre 1990 à MARSEILLE 12^{ème} (13), demeurant 160, AVE DU 19 MARS 1962, 13600 LA CIOTAT, de nationalité française et marié le 15 Février 2020 avec Madame Julie GAJEAN,

Lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Suite à la nomination de M. Stéphane MARTINEZ aux fonctions de Président, les paragraphes relatifs à la Direction Générale ont été supprimés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

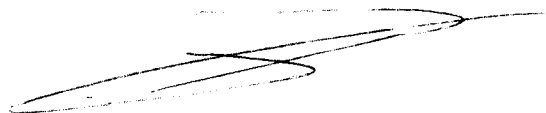
L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le nouveau Président de la société, le Président de séance et le Président démissionnaire.

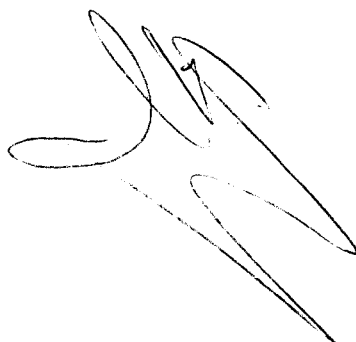
F.P

SA

Monsieur Frédéric PIERRE
(Président de séance & Président démissionnaire)



Monsieur Stéphane MARTINEZ
(Nouveau Président de la SAS A.M.E VIANDES)



F.P

S-1